

Liste des tarifs pour personnes privées

Tarifs en vigueur à partir du 05-02-2019 (sous réserve de modifications)

Comptes d'épargne Triodos réglementés

- Frais de gestion :
 - Ouverture/clôture 0 EUR
 - Redevance annuelle 0 EUR
- Taux créditeurs (calculés sur une base annuelle) :

	Compte d'épargne Triodos	Épargne Mensuelle Triodos*	Compte d'épargne Triodos Plus (Ce compte n'est plus commercialisé depuis le 24/03/2018)	Compte d'épargne Triodos Junior (jusqu'à 18 ans)
Montant min.	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Montant max.	Aucun	500 EUR par mois calendrier	Aucun	Aucun
Taux de base	0,01%	0,01%	Moins de 25.000 EUR : 0,01%** 25.000 EUR - 74.999 EUR : 0,01%** À partir de 75.000 EUR : 0,01%**	0,20%
Prime de fidélité***	0,10%	0,30%	0,10%	0,30%

* La gestion de l'Épargne Mensuelle s'effectue uniquement via Online Banking.

** Taux applicable sur la totalité du solde en compte

*** La prime de fidélité est due sur les montants restés en compte pendant une ou plusieurs période(s) de 12 mois consécutifs.

Le taux de base et la prime de fidélité peuvent être modifiés à tout moment.

La Banque Triodos vous en informera au moyen d'un support durable (extrait de compte, Online Banking, e-mail ...).

- Date valeur d'un versement ou d'un retrait :** **valeur jour**
La date valeur indique, en ce qui concerne les versements, le jour à partir duquel l'argent versé commence à produire des intérêts et en ce qui concerne les retraits, le jour à partir duquel l'argent retiré cesse de produire des intérêts. Les versements et les retraits effectués le même jour calendrier se compensent pour le calcul des intérêts.
- Date de versement des intérêts :** **le 1er janvier**
En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception de la demande de clôture.
Jour ouvrable bancaire : chaque jour calendrier, sauf le samedi, le dimanche, les jours fériés et les jours de fermeture bancaire.
- Date de versement de la prime de fidélité acquise :** **trimestrielle**
En cas de clôture, dans un délai de 7 jours ouvrables bancaires après la réception d'une demande de clôture valable.
- Exonération du précompte mobilier pour les personnes physiques :**
Une première tranche d'intérêts de 960 EUR pour les revenus 2018/2019 (année d'imposition 2019/2020) est exonérée du précompte mobilier. Au-delà de cette limite, le précompte mobilier de 15% est retenu.

NB : Lisez attentivement les documents 'Informations clés pour l'épargnant' disponibles sur www.triodos.be avant d'ouvrir et/ou de faire un versement sur un compte d'épargne réglementé.

Comptes à terme Triodos

- Montant minimum par contrat : 2.500 EUR
- Taux d'intérêt - Terme fixe : 1 an à 10 ans

1 an :	0,00%	5 ans :	0,30%	9 ans :	0,60%
2 ans :	0,025%	6 ans :	0,40%	10 ans :	0,80%
3 ans :	0,025%	7 ans :	0,45%		
4 ans :	0,20%	8 ans :	0,50%		
- Précompte mobilier : 30%
- Date valeur : valeur jour
- Retrait anticipé (complet ou partiel) d'un contrat :

Frais :

- Frais de dossier : 1% (min 25 EUR – max 250 EUR)
- Une indemnité de emploi sera calculée en tenant compte du montant du placement, de la durée restante et des taux d'intérêts en vigueur le jour du remboursement anticipé.
La Banque Triodos se réserve le droit de refuser le retrait anticipé ou de l'accepter sous des conditions bien déterminées.

Nouveau taux d'intérêt (pour le remplacement du solde dans le cadre d'un retrait partiel anticipé d'un contrat) :

- Le taux d'intérêt en vigueur le jour du remboursement

Garantie de liquidité :

- Un retrait anticipé sans perte d'intérêts est possible dans le cadre d'un premier et/ou unique projet immobilier. La banque peut demander des documents qui confirment la nécessité du retrait de capital.

Compte-titres Triodos

Frais de transfert de titres vers un autre organisme 25 EUR par ligne

Le compte-titres est utilisé pour les transactions concernant les produits d'investissement à risques que la banque distribue. Ne souscrivez pas avant d'avoir lu la documentation disponible sur www.triodos.be. Nous vous l'envoyons par courrier sur simple demande.

Consultez les informations sur les frais sur www.triodos.be ou en contactant nos collaborateurs au 02 548 28 52 ou via info@triodos.be.

Extraits de compte

- Envoi d'extraits de compte 0 EUR
- Envoi de plusieurs exemplaires 1 EUR/exemplaire
- Envoi d'un duplicata 5 EUR/duplicata

Crédit habitation Triodos

Le prospectus et la liste des tarifs en vigueur pour nos crédits hypothécaires, conformément à la législation en vigueur, sont disponibles via notre site www.triodos.be ou sur simple demande.

Online Banking (Internet Banking et Mobile Banking)

L'accès au service Online Banking peut se faire à l'aide d'un nom d'utilisateur et un mot de passe ou bien à l'aide d'un digipass. Tout digipass est strictement personnel et ne peut être transmis à des tiers.

- Accès avec un nom d'utilisateur et mot de passe Online Banking 0 EUR
- Accès avec un digipass Online Banking 25 EUR/digipass

La Triodos Mobile Banking App peut être téléchargée via le Play Store de Google ou l'App Store d'Apple.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Particulières Online Banking sur www.triodos.be ou le helpdesk Online Banking au 02 548 28 00 ou via helpdesk@triodos.be.

Autres services

- Frais de paiements : voir la 'Liste des tarifs des Paiements' disponible sur www.triodos.be
- Formulaires de virement SEPA (1 feuille A4 = 3 formulaires de virement) : 0,20 EUR/feuille + frais d'envoi
- Émission d'un chèque bancaire : 20 EUR
⇒ La demande doit nous parvenir au plus tard la veille avant 12h.
- Attestation bancaire : 10 EUR/compte
- Envoi recommandé : 15 EUR
- Dossier de succession (pas de frais pour les mineurs) 50 EUR/an
- Suivi d'un compte dormant :
 - envoi normal : 10 EUR
 - envoi recommandé : 15 EUR
- Frais de saisie : 50 EUR

Plaintes et procédures de réclamations

Vous avez une plainte ?

- Contactez un collaborateur du département Customer Services au +32 (02) 548 28 52 – info@triodos.be.
- Vous pouvez contacter directement notre service Complaints Management par écrit ou par e-mail : complaints@triodos.be.

Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ?

- N'hésitez pas à faire appel à l'Ombudsfine – Ombudsman en conflits financiers :
North Gate II, 8 Boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles
www.ombudsfine.be, ombudsman@ombudsfine.be.

Banque Triodos – Rue Haute 139/3 – 1000 Bruxelles - tél. : 02 548 28 52 – fax : 02 548 28 29 - info@triodos.be – www.triodos.be

E.R. : Banque Triodos, succursale belge de Triodos Bank nv (Pays-Bas), Rue Haute 139/3, 1000 Bruxelles